

122. 50. Les jouissances de Bourgogne ont surtout monté en décembre. La hausse sur les premières s'était produite en novembre.

Au commencement du mois de décembre, il s'est passé un fait qui a produit une certaine sensation : les coulissiers se réunissaient, dans les moments où la Bourse n'est pas ouverte, dans une salle attenante à un cercle, passage de l'Opéra, pour s'y livrer à leurs opérations habituelles ; un ordre du préfet de police a fait fermer cette salle ; en outre, il leur a été défendu de faire des affaires à la Bourse une fois la Bourse finie, c'est-à-dire, après trois heures.

Aucun motif de cette mesure inattendue n'a été officiellement indiqué.

ALPH. COURTOIS.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Mort de M. Frédéric Bastiat. — Installation du tribunal de commerce ; discours remarquable de M. Moinery, nouveau président. — Amélioration de la comptabilité des faillites. — Défense de la liberté du travail et de la liberté du commerce. — L'inondation de l'or ! — Attaques au monopole des bouchers. — Interdiction du cercle de l'Opéra. — Préludes de la discussion des sucres. — Travaux de l'Assemblée : Les lavoirs publics ; — le délit d'usure, etc. — Le commerce extérieur pendant les onze premiers mois de 1850. — M. Darblay décoré. — L'exposition de Londres ; — Ce qu'elle coûtera aux gouvernements français et américain. — Le Zollverein russo-polonais. — Le message de M. Fillmore. — 1850 finit avec la paix, etc.

Les journaux quotidiens ont déjà annoncé la grande et douloureuse perte que la science a faite par la mort de Frédéric Bastiat. Notre illustre et tant regrettable ami a succombé le 24 décembre, à Rome. L'air et le soleil d'Italie n'ont pu arrêter les ravages du mal qui le consumait depuis longtemps, et dont il était déjà atteint, il y a six ans, lorsqu'il commençait, dans le *Journal des Économistes*, cette série d'écrits remplis de savoir, de bon sens et de verve éclatante, qui en peu de temps lui ont fait un si beau nom, et laisseront dans la science une trace lumineuse et profonde.

Il y a trois mois cependant, lorsqu'il se décidait à s'éloigner de Paris et à quitter les tracas de la vie parlementaire, bien que la maladie eût gagné le larynx, et qu'il ne pût plus parler qu'à voix basse, son esprit n'avait rien perdu de sa vigueur ; son énergie constitutionnelle résistait ; et nous espérions que le repos et la douceur du climat éloigneraient pour quelques années encore la fin de cette puissante organisation.

Hélas ! le mal n'a fait qu'empirer, et lorsque M. Pailletot, qui avait pour lui le plus tendre attachement, est accouru de Paris pour lui prodiguer les soins d'une pieuse amitié, il a compris qu'il n'y avait plus d'illusion à se faire.

Ce pauvre martyr ne pouvait plus prendre de nourriture qu'avec de douloureux efforts provoquant une toux cruelle et prolongée. Mais il ne voulait recevoir son ami que lorsque cette désolante crise était passée ; et alors, si la souffrance lui laissait quelques intervalles de calme, il lui dictait encore la suite de l'œuvre qui l'a préoccupé jusqu'au dernier moment.

Sans le séjour de Paris et la vie parlementaire, Frédéric Bastiat eût pu fournir une plus longue carrière. Ce climat-ci ne lui convenait point ; et ce qui lui convenait peut-être moins, c'est le spectacle des agitations, des intrigues et

des faiblesses qui s'opposent à la réalisation des réformes utiles, au triomphe de la vérité, à la pratique du bien.

L'Assemblée législative perd en lui un modèle de probité et d'indépendance; la science, un charmant écrivain qui avait reçu le rare et précieux don d'en faire comprendre la grandeur et de la rendre populaire : la France et le monde entier, on peut le dire, perdent une de ces nobles et fécondes intelligences dont le caractère et les travaux consolent et honorent l'humanité.

— Des discours remarquables ont été prononcés dans la séance du 28 décembre, du tribunal de commerce, à l'occasion de l'installation du nouveau président et des juges nommés aux dernières élections. Ce sont ceux de M. Devinck, président sortant, et de M. Moinery, nouveau président.

M. Devinck a présenté le résumé des opérations toujours si importantes du tribunal de la Seine, et a donné des aperçus statistiques sur le nombre des divers jugements pour l'année courante, sur celui des associations formées, des faillites, des concordats. M. Devinck a encore présenté un tableau rétrospectif du nombre comparé des habitants, des patentés et des jugements. Ces renseignements, beaucoup trop longs pour être rapportés ici, sont reproduits dans l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour 1851*.

M. Moinery, le nouveau président, a d'abord voulu signaler une importante amélioration introduite dans la comptabilité des faillites par son honorable prédécesseur. D'après ce perfectionnement, les syndics peuvent et doivent déposer le détail de leurs opérations et remettre tous les mois la position générale des affaires qui leur sont confiées. Toutes les sommes qu'ils encaissent, et qui restaient jadis improductives entre leurs mains, sont versées à la caisse des dépôts et consignations. En outre, les commerçants peuvent prendre gratuitement connaissance de la situation des affaires qui les intéressent, et les juges commissaires peuvent répondre presque instantanément à la majeure partie des réclamations élevées par les créanciers, sans avoir besoin d'appeler les syndics.

Il résulte des heureuses dispositions qui ont été prises, que les fonds produits par les faillites ne restent pas oisifs, qu'ils ne sont plus entre les mains des syndics désormais intéressés à les conduire plus rapidement et moins exposés à voir soupçonner leur délicatesse.—Aussi les principaux tribunaux de France se sont-ils empressés d'introduire ces améliorations dans leur comptabilité dont l'application à de grandes administrations de l'Etat permettrait de constater jour par jour la situation de chaque affaire et l'importance du travail des employés.

Après avoir signalé ce progrès dû à son honorable prédécesseur, M. Moinery a pris pour sujet de discours les attaques dirigées contre la liberté du travail et la liberté du commerce, en faveur desquelles il a fait entendre de remarquables paroles que nous voulons reproduire :

... On n'ose pas s'élever ouvertement contre la liberté, on a besoin de s'abriter sous son manteau, pour combattre ; mais on s'attaque à la concurrence, qui n'en est qu'une des applications. Si l'on en croyait certains publicistes, la concurrence serait la source de tous les maux qui affligent aujourd'hui la société, on ne saurait trop tôt y porter remède. Et que propose-t-on pour remède ? L'association privilégiée.

S'il ne s'agissait que de ces sociétés libres, reconnues par nos lois et que tout